

gens mariés. J'estime qu'en comparaison de la hausse du coût de la vie . . .

L'hon. M. Benson: Comparez-la à celle de n'importe quel autre pays du monde.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne suis pas député de n'importe quel autre pays du monde. Je suis député au parlement canadien. Je représente le peuple canadien. Je demande justice pour le peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je vois que le ministre des Finances applaudit à cette déclaration. Au lieu de frapper son pupitre, il devrait taper dans le dos du premier ministre (M. Trudeau) pour l'amener à rendre justice aux Canadiens.

Nous avons dû signaler que certaines hausses consenties aux vieillards constituent en réalité des réductions à cause de l'augmentation du coût de la vie. Si l'on tient compte de cette augmentation, de la richesse accrue du pays, du produit national brut et des différents budgets, les exemptions de \$1,500 pour les célibataires et de \$2,850 pour les personnes mariées constituent une réduction. On fait un pire sort aux contribuables actuels que ne l'était celui des contribuables du temps de Bennett. En 1933, les exemptions étaient de \$1,000 et de \$2,000; au cours des années 1920, sous un gouvernement libéral, les exemptions étaient de \$1,200 et de \$2,400.

M. Mahoney: Et que dites-vous des pensions de vieillesse des années 20?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oh, oui. Mon ami se plaît à énumérer les choses pour lesquelles nous avons lutté depuis une quarantaine ou une cinquantaine d'années. Il sait qu'étant donné le produit national brut actuel, l'opulence et les possibilités qui existent de nos jours, nous n'avons pas encore versé à nos vieillards la part qui leur revient de ce que nous produisons actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me réjouis de ce que plusieurs députés aient fait allusion, au cours du débat, à l'année 1949, soit il y a 22 ans, à l'époque où on a vraiment modifié les niveaux d'exemption. J'exhorte néanmoins les députés de ce côté-ci de la Chambre et nos vis-à-vis à ne pas oublier les données historiques que je leur ai rappelées cet après-midi ni la comparaison à établir, non pas avec l'année 1949, mais avec l'année 1933 ou, mieux encore, avec les dernières années 20. C'était à cette époque-là que les libéraux étaient au pouvoir. Si l'on tient compte de la situation d'alors, absolument rien n'a été fait. Pardon, on a fait quelque chose. La situation des petits salariés a empiré.

N'allez pas me dire qu'il y a eu des améliorations dans d'autres domaines, comme les pensions, allocations et ainsi de suite. Bien sûr, les gens qui prennent leur retraite de nos jours ont des avantages qui n'existaient pas du temps de mon père ou de mon grand-père. Notre société a évolué. Il y a eu progrès. Les buts et objectifs d'un mouvement comme le nôtre sont de voir à ce que les améliorations de la société soient le partage de la population. Nous voulons être sûrs que les Canadiens qui ont rendu ces améliorations possibles en profiteront à leur tour. Le bill fiscal à l'étude ne fait rien dans ce sens.

Un député libéral a signalé le nombre de Canadiens qui sont rayés des rôles d'imposition et ceux qui bénéficient

de réductions. Tout cela semble magnifique, tant qu'on ne s'attache pas au côté relatif de la chose. Du point de vue relatif, le gouvernement et le ministre, à l'air affable et au sourire espiègle, font du tort aux Canadiens. Ils ne leur donnent pas ce qui leur est dû. Nulle part dans ce texte de 739 pages, plus volumineux aujourd'hui qu'au moment où le comité plénier en a été saisi, a-t-on bafoué les droits du Canadien moyen comme on l'a fait lorsqu'on a fixé les niveaux des exemptions fiscales. Il eut été plus honnête de la part du ministre de les laisser inchangées.

Ces exemptions ont été mesquinement augmentées de quelques centaines de dollars. Le ministre dit aux Canadiens: «Voyez ce que nous faisons pour vous». C'est de la malhonnêteté politique et c'est pourquoi nous votons contre ce projet de loi qui n'est pas une mesure d'ensemble suffisante. L'exemple que j'ai cité en fait ressortir les carences et les imperfections. C'est parce que nous nous préoccupons en premier lieu des petits contribuables dont nous avons fait part de la situation en parlant des niveaux d'exemption, que je concentre tout mon intérêt cet après-midi sur cette question et que je propose un amendement dont j'ai donné avis hier soir.

Comme les députés le savent bien, on nous a clairement dit que nous ne pouvions pas proposer un amendement en vue d'élever les taux d'exemption. Il s'agirait, semble-t-il, d'une question de politique gouvernementale. L'amendement que je propose vise à modifier la structure fiscale et à placer l'incidence ailleurs que ne l'a voulu le gouvernement. On nous a dit à maintes reprises au comité plénier qu'il était parfaitement possible à un député de proposer la réduction de certains taux d'imposition pourvu qu'elle soit générale et qu'elle ne comporte aucune exception. Loin d'être pour nous une gêne, nous saluons cette restriction. Plutôt que d'augmenter le taux des exemptions, qui ont toujours pour effet d'accorder une prime à ceux qui sont au sommet de l'échelle des salaires alors que ceux qui sont à la base ne retirent que des miettes . . .

L'hon. M. Hees: Ce n'est pas si mal, Stan.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . nous préférons le système des crédits d'impôt. J'aimerais en passant faire une allusion à certaines des questions que j'ai soulevées précédemment. Nous avons envisagé d'accorder aux travailleurs une réduction d'impôt pour compenser leurs dépenses professionnelles. Cela pourrait être réalisé de bien meilleure façon au moyen d'un abattement d'impôt plutôt qu'au moyen d'une exemption de \$150. La même chose vaut pour les dépenses occasionnées par les frais de garde d'enfants etc. Dans le cas de l'impôt sur le revenu, plutôt qu'un taux d'exemption plus élevé, ce qui aurait pour effet d'accorder une prime à ceux qui ont les plus gros revenus, nous préfererions voir—j'espère que je ne parle pas trop fort et que je n'empêche pas Votre Honneur d'entendre ce que disent les autres députés— nous estimons qu'il serait bien mieux, plutôt que d'augmenter les taux d'exemption, d'accorder des réductions aussi grandes que possible aux petits contribuables sous forme d'abattement d'impôt.

• (5.40 p.m.)

Comme vous le savez, Votre Honneur, lorsque le comité plénier a examiné l'article 1, j'ai proposé certaines modifications à l'article 117 (1). La présidence a jugé que l'amendement que j'ai proposé le 1^{er} novembre était acceptable du point de vue de la procédure et il a été mis aux voix le 2 novembre. Un assez grand nombre de députés étaient présents ce jour-là. Mon amendement a été rejeté par 64